

Horaires d'ouverture

Mardi de 17h00 à 19h00

Jeudi de 17h00 à 18h00

Permanences des élus

Mardi de 18h00 à 19h00

Jeudi de 17h00 à 18h00

Contacts

Téléphone : 02 32 56 70 65

Mail : mairie.leperrey@orange.fr

Site : www.leperrey.fr



2 route de la mairie - Fourmetot - 27500 LE PERREY

Le mot du Maire

Dans cette édition du bulletin communal, vous sont présentés les résultats de l'année précédente en matière budgétaire, ainsi que les crédits alloués pour l'année en cours. Vous trouverez également la liste des investissements de l'année en matière de travaux communaux avec en parallèle les moyens mis en œuvre pour les financer.

La confection d'un budget est toujours complexe, considérant que celui-ci doit être voté à l'équilibre, les recettes doivent être supérieures ou égales aux dépenses.

Cette élaboration s'avère d'autant plus difficile si l'on considère le contexte anxiogène dans lequel nous vivons et le fait que les collectivités territoriales seront mises à contribution pour rembourser la dette de l'Etat.

Je puis vous assurer que nous sommes vigilants en matière de gestion financière pour notre commune et continuerons de l'être.

Pour le fleurissement, nous avons fait le choix cette année de nous adapter au changement climatique et d'agrémenter les massifs de plantes vivaces, moins gourmandes en eau. Au fil des années, elles viendront se substituer aux annuelles pour maîtriser les dépenses de fleurissement.

Rassembler ! C'est l'objectif principal de la halle dont les travaux vont débiter cette année. Nous vous appelons d'ailleurs à une grande vigilance aux abords du chantier.

Les travaux de rénovation du logement de Saint-Thurien devraient s'achever à l'automne prochain. Ils permettront d'attribuer ce logement de caractère à une famille avec des conditions de confort bien meilleures.

Nous avons également réalisé 60000 euros d'investissement en matière de défense extérieure contre l'incendie : 3 citernes enterrées sur Saint Thurien et une sur Fourmetot.

Cette année nous reverrons la gestion des trois cimetières, des travaux seront prévus sur l'Eglise Notre Dame de Fourmetot.

Pour compléter l'offre de services liée à la santé, nous aurons prochainement le plaisir d'accueillir une psychologue et deux kinésithérapeutes en centre-bourg.

Ces installations devraient intervenir dans le même temps que la fin des travaux des 9 logements à caractère social.

Avec une démographie en baisse, l'accueil de familles est un véritable enjeu pour nos deux écoles.

En d'autres termes, encore beaucoup d'aménagements en ce début de printemps et pour l'année en cours.

Nous souhaitons proposer plus de services de proximité, dynamiser la commune, valoriser nos commerçants et nous offrir un cadre de vie agréable.

Le conseil et moi-même vous souhaitons de belles journées ensoleillées à profiter de notre campagne et de nos extérieurs.

Le Maire, Philippe MARIE et le conseil municipal

Sommaire

Page 1 : Le mot du Maire

Pages 2 et 3: La vie communale

Page 4 : Les nuisibles

Page 5 à 7 : Les finances communales

Page 8 : Les affaires scolaires

Page 9 : L'urbanisme

Page 10 : La commune en images

Page 11 : Le Parc naturel régional des
Boucles de la Seine

Page 12 : L'agenda

*" Laisse la vie te faire
ce que le printemps fait aux fleurs "*



Installez l'application **Panneau Pocket** sur votre téléphone
pour suivre les actualités de la commune et être avertis des
incidents ou travaux en cours

> La gestion des biodéchets et restes alimentaires

En 2024, nous devons tous trier nos biodéchets pour les valoriser. Pour les particuliers, le SDOMODE (Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest De l'Eure) va proposer, dans les prochains mois, deux solutions de tri des biodéchets et des restes alimentaires.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ? Il s'agit d'un déchet organique issu de ressources naturelles végétales ou animales. Il s'agit principalement de déchet de cuisine (épluchures de fruits, légumes et autres restes alimentaires).

Le SDOMODE va proposer deux solutions :

Le point d'apport volontaire des restes alimentaires

Les colonnes en point d'apport volontaire seront installées à partir du mois de septembre 2024 sur les plateformes déjà existantes avec les colonnes de verres et de papiers/cartonnettes.

Un seau et des sacs krafts vous seront remis à compter de cet été en déchèterie pour apporter vos restes alimentaires jusqu'à la colonne.

Le compostage

Pour ceux qui ont un espace à l'extérieur et l'utilité d'avoir du compost, un composteur individuel de 300 litres en bois sera vendu au prix de 40 €.

Ils arriveront progressivement dès le mois d'avril dans différents points de vente gérés par le SDOMODE.

> Participation communale à la téléassistance

Le conseil municipal a décidé d'apporter une aide financière d'un montant de 10 euros aux personnes bénéficiant de la téléassistance Présence verte que ce soit celle à domicile dite « Activ'zen » ou la téléassistance mobile dite « Activ'mobil ».

Il est à noter que la participation de la commune peut également s'appliquer à d'autres opérateurs qui proposeraient des dispositifs d'aide de ce genre.

> La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères est amenée à évoluer dans les prochaines années. C'est pourquoi la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle réalisera, cette année, une enquête en porte à porte pour vous expliquer le principe et vous prodiguer des conseils.

La TEOMI sera décomposée en deux parts :

- Une part fixe avec un taux réduit par rapport à celui de la taxe actuelle
- Une part variable calculée en fonction du volume de votre bac et du nombre de fois où votre bac sera ramassé

> Aménagements de sécurité

En 2023, la Commune a installé, auprès de chaque abribus, un éclairage solaire afin de les sécuriser et de donner de la visibilité aux enfants. A ce sujet, un nouveau point d'arrêt de transport scolaire a été mis en place route de la croisée avec l'installation d'un abribus. Nous vous engageons néanmoins, à équiper vos enfants de vêtements réfléchissants lorsqu'ils se rendent aux arrêts de bus.



La sécurité étant une priorité communale, la Commune a fait une demande d'implantation de feux intelligents pour sécuriser le centre-bourg. Ce dispositif se veut pénalisant uniquement pour les usagers de la route qui ne respectent pas la limitation de vitesse. Il change de couleur suivant la vitesse des véhicules qui passent à proximité et passe automatiquement au vert si sa vitesse est adéquate.

Une étude est également menée sur la Commune déléguée de Saint Ouen des Champs, pour limiter la vitesse aux abords de l'école des Trois Cornets.

> Liste électorale

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale dès lors que vous changez de commune de résidence.

Cette année, vous serez amenés à voter pour les élections européennes le 9 juin. Votre inscription peut avoir lieu toute l'année mais pour pouvoir voter en 2024, vous devrez être inscrit avant le 3 mai.



> Le recensement citoyen

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE



Nous souhaitons, à nouveau, vous rappeler que tous les jeunes garçons ou filles ont l'obligation de se faire recenser en Mairie dans les trois mois qui suivent leur 16e anniversaire en présentant une pièce d'identité et le livret de famille des parents.

Une attestation de recensement vous sera remise. Ce recensement permet à l'administration de vous convoquer à la journée de défense et citoyenneté (JDC). A l'issue de celle-ci,

vous recevrez l'attestation requise pour s'inscrire aux examens et concours d'Etat (Permis de conduire, baccalauréat,...).

Ce recensement permet également à l'administration de vous inscrire d'office sur les listes électorales lorsque vous aurez atteint vos 18 ans.

Pour tout renseignement, connectez-vous à www.majdc.fr

> Un peu de civisme

Pour le bien être de tous, chacun doit veiller à :

L'usage des machines et autres appareils bruyants.

Afin de respecter la tranquillité de tous, un arrêté préfectoral a fixé les horaires comme suit :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 20h00

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00



La divagation des chiens et aboiements.

La responsabilité civile du propriétaire est engagée si l'animal provoque un quelconque dommage aux biens ou aux personnes.

De même, les aboiements répétés ou intempestifs sont considérés comme des bruits de voisinage et peuvent être verbalisés.



Dans notre village, trop de véhicules roulent trop vite !

Pour la sécurité de tous, pensez à respecter les limitations de vitesse dans la Commune et à être encore plus vigilants aux abords des lieux de vie (écoles, commerces, parkings, etc...)

Nous vous rappelons également que le parking situé entre la mairie et la salle polyvalente est en sens unique et qu'il convient de respecter les panneaux « sens interdit »!



L'écobuage et le brûlage de végétaux.

Les déchets végétaux issus de l'entretien des jardins privés sont assimilés à des déchets ménagers; à ce titre, le brûlage à l'air libre est interdit toute l'année conformément au règlement sanitaire départemental. Ces déchets doivent être portés en déchèterie.



> **La charte de bon voisinage** : le Préfet de l'Eure, en collaboration avec plusieurs institutions et associations du monde agricole, a signé la charte de bon voisinage à la campagne. L'objectif de cette charte est de partager les principales informations sur l'activité agricole et forestière, les droits et devoirs de chacun et de rappeler les quelques règles et principes de cordialité, de bienveillance et de respect pour éviter les incompréhensions et les conflits. Le document est consultable sur le site de la Préfecture.

> Le moustique tigre

Le moustique tigre peut être vecteur de maladies graves telles que la Dengue, le Chikungunya ou le Zika. Ce moustique colonise progressivement le territoire métropolitain depuis les années 2000. A ce jour, il n'est pas considéré comme implanté en Normandie.

Comment le reconnaître ?

- Il est très petit (environ 5 mm)
- Il a des rayures noires et blanches (pas de jaune)
- Il vit et pique le jour (principalement tôt le matin et au coucher du soleil)

Si vous pensez voir un moustique tigre, vous pouvez le signaler, à l'aide d'une photo, à l'adresse suivante : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Ce site est dédié à la surveillance du moustique tigre et permet de connaître ainsi sa progression. Votre signalement ne déclenchera pas d'opération de démoustication.

Comment prévenir son implantation ?

Le moustique tigre pond dans des petites collections d'eaux stagnantes des habitations et se déplace peu. Pour éviter son développement il faut le priver d'eau.

Adoptez dès maintenant les bons gestes :

- Vider le matériel de jardin, les soucoupes, pots de fleurs, arrosoirs...
- Ranger le matériel de jardin et les jouets d'extérieur
- Entretien des évacuations d'eau extérieures (gouttières, rigoles..)
- Couvrir les réserves d'eau d'un filet moustiquaire ou de tissu



Comment se protéger des piques ?

- Porter des vêtements couvrants et amples
- Equiper les portes et fenêtres de moustiquaires
- Utiliser des produits répulsifs en se référant aux recommandations d'usages

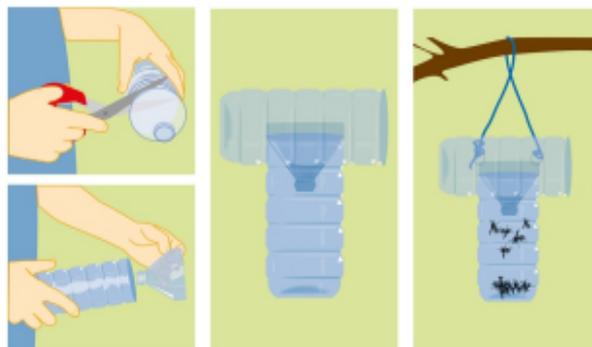
Pour plus d'informations : <https://www.normandie.ars.sante.fr/le-moustique-tigre-aedes-albopictus>

> Le frelon asiatique

Le frelon asiatique est classé au niveau national dans la liste des dangers sanitaires de 2^{ème} catégorie pour l'abeille domestique.

Vous pouvez contribuer à l'élimination de cet insecte en créant des pièges vous-même à l'aide de bouteilles plastiques.

Découper le goulot de la première bouteille à environ 1/3 du goulot. Cette bouteille est le corps du piège. Découper le goulot et le fond de la deuxième bouteille de manière à obtenir un tube. Cette bouteille servira de chapeau de protection contre la pluie. Positionner la bouteille "piège" sur le côté de la bouteille "chapeau", et reporter au feutre le diamètre. Le découper avec des ciseaux pour pouvoir insérer la première bouteille. Positionner les graviers au fond de la bouteille "piège" pour la lester. Insérer le goulot retourné dans la partie basse et solidariser l'ensemble avec du ruban adhésif. Percer ensuite les trous de 6 mm de diamètre à plusieurs endroits.



Pour éviter de tuer les abeilles, mouches et papillons, percer la bouteille de trous de sortie ou interstices de 5 à 6 mm entre la chambre et l'entonnoir afin de permettre aux autres espèces de pouvoir s'échapper.

Verser dans le corps du piège un mélange maison constitué de : 1/3 bière, 1/3 vin blanc et 1/3 sirop de fruits rouges.

Le piège peut-être placé à proximité des composteurs ménagers, des arbres et arbustes à fleurs, des bâtiments anciens ou des tas de bois où les reines fondatrices aiment se réfugier.

Il est préférable de l'installer à une hauteur comprise entre 0,50 m et 1,50 m avec une exposition au soleil le matin et plutôt à l'ombre l'après-midi.

Rappel : en présence d'un nid, il est impératif de faire appel à un professionnel. Ne tentez pas de vous en débarrasser seul. Vous pouvez prendre contact avec le Groupe de Défense Sanitaire de l'Eure (GDS27) par téléphone au 02.77.64.54.27 ou par mail à contact@frelonasiatique.fr. Ce dernier vous transmettra une liste d'intervenants agréés. Vous pourrez alors bénéficier d'une aide départementale à hauteur de 30% du coût de destruction du nid de frelons asiatiques. A ce jour, le commune ne participe au coût de la destruction des nids.



> le bilan financier 2023

Le bilan financier 2023 de la commune présente un résultat satisfaisant avec un excédent de 557 866,97 € pour la section de fonctionnement et un excédent de 68 493,94 € pour la section d'investissement, signe d'une bonne gestion budgétaire communale et d'une trésorerie saine et équilibrée.

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur sont notifiées par les services de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques). L'an dernier, les taux communaux ont été augmentés de 1 %.

Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ils sont applicables aux bases d'imposition permettant d'établir les cotisations dues par les redevables.

Les taux votés ont été augmentés par la commune de 1 % en 2024. D'autre part, les bases directes ont été revalorisés par l'Etat de 4,96% pour la taxe foncière bâtie et de 3,77 % pour la taxe foncière non bâtie. Les bases d'imposition pour la taxe d'habitation ont diminué de 13,70 %.

Taxe d'habitation	8,68 %	19,72 % (strate départementale)
Foncier bâti	29,25 %	48,32 % (strate départementale)
Foncier non bâti	18,87 %	51,41 % (strate départementale)

Ces taux votés par la commune demeurent nettement inférieurs à la moyenne de la strate départementale.



Ce tableau retrace la situation financière de la commune en faisant apparaître les deux sections comptables, de fonctionnement et d'investissement, jusqu'au résultat net global de clôture.

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 76 079,43 €

La commune conserve et augmente ses marges de manœuvre en matière de capacité d'autofinancement (CAF) avec une réserve financière de 481 787,54 €.

Ainsi, le résultat de clôture de fonctionnement de 2023 s'élève à 557 866,97 €, montant qui va permettre de financer les opérations d'investissement et le remboursement des emprunts.

La section d'investissement dégage un résultat excédentaire 68 493,94 €. Le résultat de clôture est de 4 231,90 €.

Le résultat net global de l'exercice est de 562 098,87 €.

Balance 2023	Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Section de fonctionnement Résultats (1)	715 910,30 €	791 989,73 €	76 079,43 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté			481 787,54 €
Résultat de clôture (3)			557 866,97 €
Section d'investissement Résultat (2)	101 095,17 €	169 589,11 €	68 493,94 €
001 - Solde d'exécution reporté			-64 262,04 €
Résultat de clôture (4)			4 231,90 €
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	817 005,47 €	961 578,84 €	144 573,37 €
Résultat net global de clôture (3) + (4)			562 098,87 €

> Le budget principal 2024

Le budget d'une commune est voté par le conseil municipal.

Il doit respecter 5 grands principes :

- Annualité : un exercice budgétaire correspond à la période du 01/01 au 31/12
- Sincérité : l'ensemble des dépenses et recettes doivent être inscrites
- Unité : toutes les dépenses et les recettes figurent sur un budget unique
- Spécialité : chaque dépense et recette doit être affectée à la bonne imputation
- Équilibre : les recettes doivent être égales aux dépenses

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 1 319 817 €

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la commune.

Dépenses	Recettes
<p>Charges à caractère général (électricité, eau, carburants, combustibles, fournitures, entretien terrains & bâtiments, assurances...)</p> <p>197 800 € </p>	<p>Impôts et taxes (taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation,...)</p> <p> 301 641 €</p>
<p> Charges de personnel</p> <p>164 040 € </p>	<p>Dotations, subventions et participations (dotation forfaitaire, FCTVA, compensations,...)</p>
<p>Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités et cotisations des élus, participation au fonctionnement du sivos ...)</p> <p>605 511 € </p>	<p>TVA% 299 205 €</p>
<p> Charges financières (intérêts des emprunts)</p> <p>24 250 €</p>	<p>Produits des services, des domaines et des ventes (concessions cimetières, location vaisselle de la salle, récupération charges locataires)</p> <p>10 800 €</p>
<p>Atténuations de produits et provisions (versements de fiscalité)</p> <p>137 779 €</p>	<p>Autres produits de gestion courante (loyers des immeubles, reversement de la CCPAVR)</p> <p> 146 000 €</p>
<p>Virement à la section d'investissement</p> <p>166 105 €</p>	<p>Excédent de fonctionnement reporté</p> <p>562 171 €</p>
<p> Amortissements de biens</p> <p>24 332 €</p>	

La commune est très dépendante des dotations versées par l'Etat. Décidées par la loi de finances chaque année, ces recettes qui permettent de financer le fonctionnement de la commune, fluctuent et font l'objet d'un calcul complexe. Pour 2024, les dotations de l'Etat représentent 22,7 % des recettes de fonctionnement.

SECTION D' INVESTISSEMENT : 483 855 €

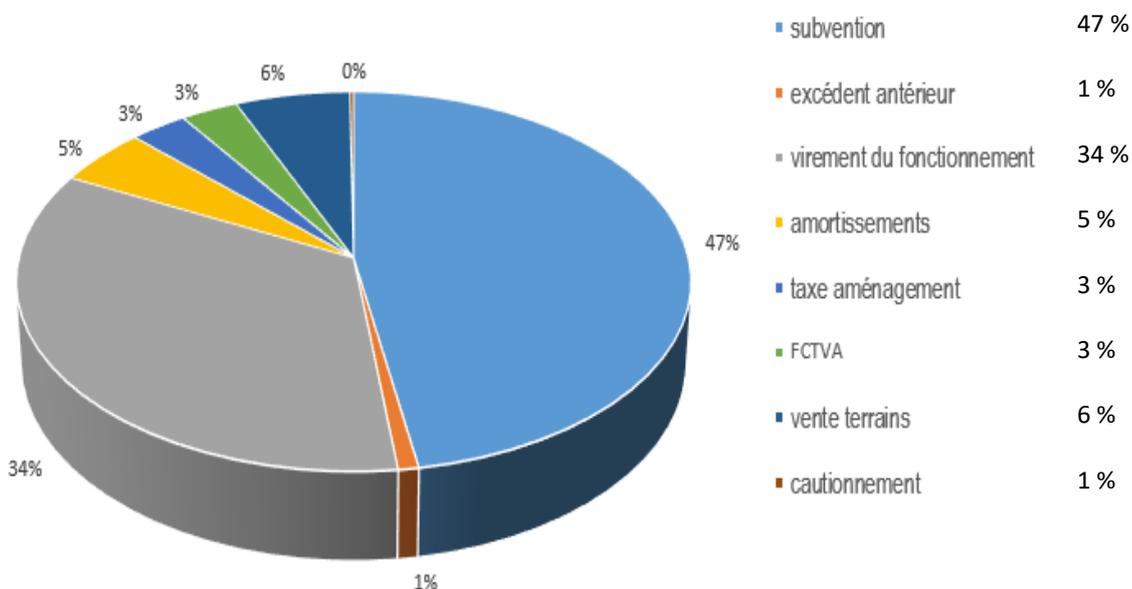
Les dépenses de la section d'investissement correspondent aux travaux qui modifient le patrimoine de la commune. Elles sont votées par opération comme détaillées ci-dessous. Diverses écritures financières y sont ajoutées telles que le remboursement d'emprunts, le solde d'investissement reporté et les opérations d'ordre.

Travaux d'investissement

Nouvelle construction	245 220 €	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'une halle multi-activités 	
Bâtiments communaux	96 400 € 18 000 €	<ul style="list-style-type: none"> Rénovation énergétique du logement de Saint Thurien Remplacement de la baie du salon de coiffure Remplacement de menuiseries extérieures à l'ancien logement de St Ouen des Champs/St Thurien Mise aux normes électriques de l'église de Fourmetot Remplacement de radiateurs électriques à l'ancienne mairie de St Ouen 	
Eclairage public	10 022 €	<ul style="list-style-type: none"> Installation de mâts solaires 	
Voirie	13 000 €	<ul style="list-style-type: none"> Installation de feux intelligents 	
Cimetière	8 743 €	<ul style="list-style-type: none"> Relèvement de tombes Caveau provisoire 	
Défense Incendie	26 700 €	<ul style="list-style-type: none"> Réhabilitation d'une mare en point d'eau incendie Installation d'une citerne enterrée 	
Matériel et outillage technique	13 000 €	<ul style="list-style-type: none"> Monobrosse Barnums et de tentes de réception Gyrobroyeur 	
Immobilisations diverses	5 000 €	<ul style="list-style-type: none"> Reliure des registres communaux Armoires de bureau 	
Dépenses financières	47 770 €	<ul style="list-style-type: none"> Remboursement d'emprunt 	

Recettes d'investissement

Afin de limiter le recours à l'emprunt, la commune recherche un maximum de subventions auprès de ses partenaires (Région, Département, Préfecture, Etat, CCPAVR...)



Ecole de Fourmetot



Ecole des Trois Cornets



L'école de Fourmetot compte 66 élèves pour 3 classes et l'école des Trois Cornets 56 élèves pour 3 classes également.

Pour la rentrée de septembre 2024, l'effectif prévisionnel est de 64 élèves pour l'école de Fourmetot et à 57 élèves pour l'école des Trois Cornets. Les effectifs ont très nettement baissé ces dernières années et ne vont pas ou peu augmenter dans les années à venir, ce qui risque de compromettre le maintien de l'intégralité des classes actuelles.

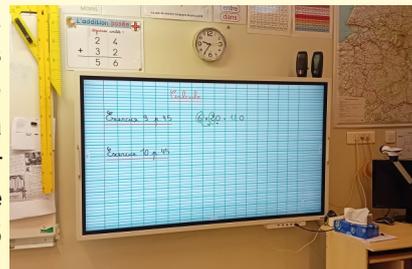
Il est important que les parents prennent conscience de l'importance de scolariser leur(s) enfant(s) dans nos écoles rurales, pour préserver un minimum de vie dans nos villages.

Nos deux écoles primaires apportent la commodité, le confort et un enseignement de qualité.

Les travaux réalisés dans les écoles

Des écrans numériques école de Fourmetot

Afin de favoriser l'utilisation des outils numériques à tous, la Commune a décidé de doter l'école de Fourmetot de deux écrans numériques interactifs dans les classes de maternelle et de premier cycle qui en étaient encore dépourvues. Le montant de l'investissement était de 9 760 € HT et la Commune a bénéficié d'une aide de l'Etat au titre de la Dotation pour l'Equiperment des Territoires Ruraux à hauteur de 1 497 € et d'un fonds de concours de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle de 5 000 €.



Le remplacement de menuiseries extérieures aux Trois Cornets

En 2015, l'ancien logement de l'instituteur a été réhabilité en locaux scolaires, avec la création notamment d'une nouvelle classe. Il restait deux fenêtres et une porte d'entrée à remplacer. Les travaux ont été réalisés en février dernier pour un montant HT de 4 402,34 €.

Participation aux voyages linguistiques

Depuis 2019, la Commune participe financièrement aux séjours linguistiques des enfants scolarisés dans les collèges et lycées à hauteur de 50 % du montant à charge des familles, dans la limite de 65 €. Une seule participation peut être demandée par année et par enfant.



Il vous sera demandé de fournir à la mairie une attestation de participation au voyage ainsi qu'un relevé d'identité bancaire pour bénéficier de l'aide financière.

Inscriptions aux transports scolaires NOMAD

Les inscriptions aux transports scolaires ainsi que la consultation des horaires et des circuits se font directement sur le site de la Région :

<https://transport-scolaire.normandie.fr>



2023 en chiffres

17 PERMIS DE CONSTRUIRE :

- 3 pour une extension d'habitation
- 6 pour une maison individuelle
- 4 pour des annexes (carport, garage,...)
- 1 pour une transformation d'un bâtiment en habitation
- 1 pour une reconstruction après sinistre
- 1 pour des hébergements insolites
- 1 pour une halle multi-activités

17 DÉCLARATIONS PRÉALABLES :

- 5 pour une annexe à l'habitation (garage, véranda, abri de jardin)
- 4 pour une extension de l'habitation
- 2 pour la création d'une piscine
- 2 pour un ravalement de façade
- 2 pour une division parcellaire
- 1 pour des fenêtres de toit
- 1 pour un camping 6 emplacements

8 CERTIFICATS D'URBANISME

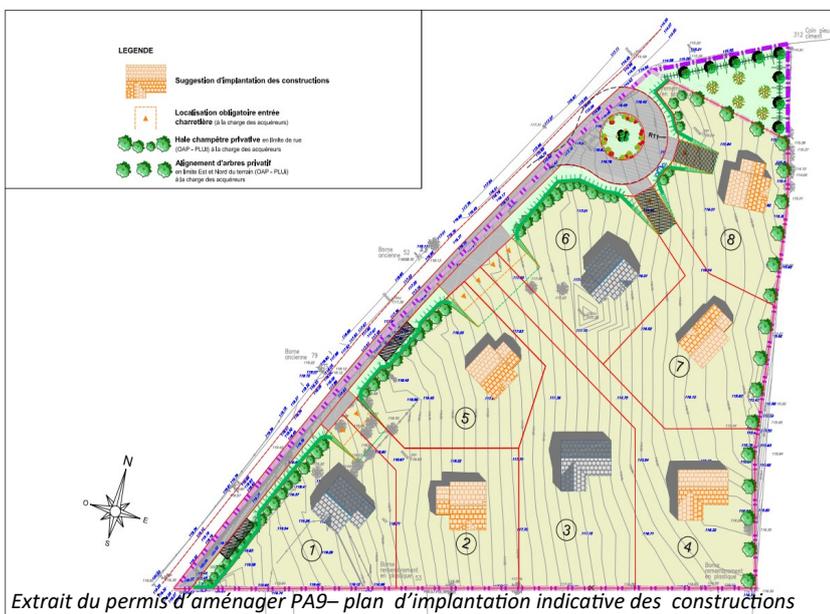
Rendant 5 parcelles constructibles. 3 dossiers sont toujours en cours d'instruction.

1 PERMIS D'AMÉNAGER :

Permettant la création de 8 lots à bâtir sur un terrain situé impasse Josapha. Un aménagement du carrefour est prévu depuis la route de la Mairie.

1 PERMIS DE DÉMOLIR

Il a été demandé par la Commune pour permettre de démolir la chaumière situé 6 Route de l'église. L'architecte des Bâtiments de France, a rendu un avis défavorable pour cette opération et propose d'aider la Commune à réhabiliter cette mesure. Le Conseil attend donc que les démarches soient engagées par le service d'Architecture et du Patrimoine de la Préfecture.



GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Déposez vos demandes 24h/24, 7j/7

Nous vous rappelons que vous pouvez déposer vos déclarations d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme opérationnel et autres demandes d'urbanisme.....) en mairie ou en ligne à l'adresse :

<https://gfi.ccpavr.fr/guichet-unique>

La commune en images



L'entrée du parking de la mairie à Fourmetot



Repas des Aînés le 14 octobre 2023



Les enfants de l'école participent à l'opération « nettoyons la nature »



Le parking de l'église à St Ouen des Champs



La crèche de l'église de St Ouen des Champs



Les élus souhaitent les vœux aux habitants le 19 janvier 2024



Le parc de Saint Thurien



50 ans... ça se fête !

Le Parc naturel régional soufflera cette année ses 50 bougies. A cette occasion, il vous propose 50 Rendez-vous, au choix, pour vous immerger au cœur du territoire et de ses actions, basées sur la préservation et la protection des patrimoines, la culture, l'éducation au territoire, le développement économique, l'agriculture, les paysages, etc., avec toujours une constante, depuis 50 ans, être résilient et lutter contre le changement climatique.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site du Parc à l'adresse : <https://www.pnr-seine-normande.com>

Quelques chiffres...

Le Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande se situe dans la région Normandie sur deux départements : la Seine-Maritime et l'Eure. On y retrouve :

- 7 intercommunalités
- 77 communes (dont deux communes associées) dont 45 en Seine-Maritime et 32 dans l'Eure
- 3 villes portes d'entrées : Yvetot, Canteleu, Pont-Audemer
- 90 900 hectares de superficie
- 30 % de forêts
- 24 % de zones humides
- 110 000 habitants
- 9 aires protégées avec protection forte
- 2 réserves naturelles nationales
- 6 arrêtés préfectoraux de protection de biotope
- 1 réserve biologique domaniale
- 2 réserves naturelles régionales en cours de classement
- 1 site Ramsar marais Vernier – vallée de la Risle maritime
- 7 sites Natura 2000
- 3 routes touristiques : la route des fruits, la route des chaumières, et la route des abbayes
- 3 abbayes : Saint-Wandrille, Jumièges, Saint-Martin-de-Boscherville
- 160 chevaux de Camargue et bovins Highland Cattle en pâturage extensif
- 6 800 hectares de terres agricoles en contrats agro-environnementaux
- Une collection ethnographique de 12 000 objets, classée Musée de France
- Plus de 200 animations proposées aux scolaires par un réseau de 25 acteurs de l'éducation



Un peu d'histoire

- 1964 : Une mission est mandatée (État, Datar) afin d'imaginer la création de Parcs moins contraignants que ne le sont les Parcs nationaux, sur des territoires ruraux habités au patrimoine remarquable.
- 1966 : Premières études pour l'aménagement d'un Parc sur notre territoire
- 1967 : Le Général de Gaulle signe le décret instituant les Parcs naturels régionaux.
- 1968 : Le premier Parc naturel régional – Saint-Amand Raismes – est créé, devenu par la suite Scarpe Escaut
- 1970 : Le gouvernement approuve le schéma d'aménagement de la Basse-Seine.
- 1974 : Le 17 mai, le Parc naturel régional de Brotonne est né. Il est composé de 35 communes autour du massif forestier du même nom.
- 2001 : Avec la signature de la charte 2001-2013, le territoire s'étend le long de la Seine sur 74 communes et devient « Boucles de la Seine Normande ».
- 2013 : Signature de la charte 2013-2028, le Parc est composé de 84 communes, ramenées à 75 après fusions de communes.



L'agenda communal



☞ **8 mai commémoration de l'armistice de 1945 aux monuments aux morts : 10h15 à St Thurien, 10h45 à St Ouen des Champs et 11h15 à Fourmetot**

☞ **9 juin : élections européennes**

☞ **21 juin : spectacle de l'école de Fourmetot**

☞ **23 juin : fête Saint Jean**

☞ **25 ou 29 juin : spectacle de l'école des Trois Cornets**

☞ **7 juillet : apéritif estival de Saint Thurien**

☞ **12 et 13 octobre : repas des aînés**

☞ **3 novembre : foire aux arbres**

☞ **11 novembre : commémoration de l'armistice de 1918**

☞ **7 décembre : marche pour le téléthon**



> Les associations communales

- Comité d'Animations et de Loisirs
- L'Union Nationale des Combattants du Perrey
- Le Club du Muguet
- La Charité de Fourmetot
- Les frères de Charité de St Ouen des Champs
- L'association des Parents d'élèves de Fourmetot
- Les P'tites k'nailles des Trois Cornets
- L'ASMFC Tennis
- L'ASMFC Football
- L'association des chasseurs de la Côte Pelée
- La vie de Boell'm (
- DIA DIA (percussions africaines)
- Les Minipouss' (maison d'assistantes maternelles)



> Club du Muguet

Le Club du Muguet de Fourmetot accueille les anciens de la commune tous les 2^{èmes} et 4^{èmes} mercredi de chaque mois pour une après-midi récréative et détente à la salle des associations de Fourmetot.

Le but de l'association est de créer, animer et développer les rencontres et les liens d'amitié entre les membres.

Chaque année, le club organise des concours de coinchée, des repas et plusieurs gouters à thème (galette des rois, crêpes...).

Si vous souhaitez passer un bon moment, discuter avec des amis, jouer aux cartes...ou à d'autres jeux de société, ou bien tout simplement vous sentir moins seul, n'hésitez à venir nous rejoindre.



Le Président, Etienne LAVOISIER

> Colonie de vacances

L'Association « Des camps sur la comète » et la Parc naturel régional des Boucles de la Seine normande organise une colonie de vacances itinérantes à vélo aux jeunes de 13 à 17 ans qui habitent le Parc.



Au programme : campements variés, découverte de la vallée de la Seine, moments de détente et de jeux...

Inscription réservée aux habitants du Parc : 06.34.12.95.64

Colonies de vacances
Classes de découverte
Séjours familles

contact@surlacomete.org - www.surlacomete.org

